

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 27 Septembre 2022**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	26	26

Date de convocation  
21 Septembre 2022

Date de publication  
4 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept Septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : **13\_27092022**

**N°13 : CREATION D'UN TARIF ½ JOURNEE AVEC REPAS – ACM**  
**Rapporteur : Madame Anita DANGIN**

L'accueil de loisirs « les petits baralbins » a été créé par délibération du 11 mars 2021. Les tarifs ci-dessous ont, quant à eux été fixés par délibération du 18 mai 2021 :

Quotient familial	Tarif 1 Journée avec repas	Tarif 1 Journée Sans repas	Tarif ½ Journée
0 à 800	11.00€	7.00 €	3,50 €
800 à 1100	12.00€	8.00 €	4.00 €
1100 à 1400	13.00€	9.00 €	4.50 €
Plus de 1400	14.00€	10.00 €	5.00 €

**Réduction de 10% sur le tarif applicable à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.**

Il s'avère que nous avons régulièrement des demandes pour l'accueil d'enfants à la ½ journée avec repas ce qui n'est pas prévu dans les tarifs actuels, c'est pourquoi il est

proposé d'ajouter un tarif « ½ journée avec repas », sans modifier les autres tarifs existants. Le coût d'un repas étant de 4.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs suivants :

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif 1 Journée avec repas</b>	<b>Tarif 1 Journée Sans repas</b>	<b>Tarif ½ Journée Sans repas</b>	<b>Tarif ½ Journée Avec repas</b>
<b>0 à 800</b>	11.00€	7.00 €	3,50 €	7.50 €
<b>800 à 1100</b>	12.00€	8.00 €	4.00 €	8.00 €
<b>1100 à 1400</b>	13.00€	9.00 €	4.50 €	8.50 €
<b>Plus de 1400</b>	14.00€	10.00 €	5.00 €	9.00 €

Réduction de 10% sur le tarif applicable à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Simone DEVAUX, secrétaire de séance



*Simone Devaux*